Acheter le bon siège

La première chose est de vérifier qu'il soit homologué selon la norme européenne. Une étiquette accompagne toujours cette homologation, voici comment la déchiffrer :

-**La première ligne** indique si le siège est universel, c'est-à-dire utilisable dans tous les véhicules.

-**La deuxième** donne la gamme de poids, la catégorie (voir plus bas).

-**Le cercle contenant la lettre E** et un chiffre indique le numéro du pays qui a procédé à l'homologation.

-**La dernière ligne** renseigne le numéro d'homologation. Ceux débutant par R44-03 ou 04 répondent aux normes les plus récentes et restent les seules autorisées avec la nouvelle norme R-129 i-Size introduite en 2013.

Les 5 catégories de sièges des normes R44-04

- Dos à la route

Groupe 0 : de 0 à 9 kg

Groupe 0+ : de 0 à 13 kg

- Face à la route

Groupe 1 : de 9 à 18 kg

- Les rehausseurs et sièges sans ceinture intégrée

Groupe 2 : de 15 à 25 kg

Groupe 3 : de 22 à 36 kg

- Multigroupe (fortement déconseillés)

Groupes 0/1 et 0+/1 : jusqu'à 18 kg

Groupes 1/2/3 et 2/3 : de 9 à 36 kg et de 15 à 36 kg

La nouvelle norme i-Size

Lorsque tous les véhicules seront équipés en Isofix, l'ancienne norme deviendra obsolète. Elle sera remplacée par l'i-Size basée sur la taille de l'enfant plutôt que le poids. Elle est en vigueur depuis le 9 juillet 2013. La (re)vente de sièges répondant aux normes R44-04 devraient d'ailleurs être interdite dans la décennie à venir. La classification se fera en 3 catégories :

- siège auto bébé : de 40 à 85 cm ;
- siège auto pour les petits : de 40 à 105 cm ;
- siège auto pour les enfants : de 100 à 150 cm.

Reference : https://www.moniteurautomobile.be/conseils-auto/code-de-la-route/les-sieges-auto-pour-les-enfants-en-voiture.html